

Rappel réglementation



La période est propice à la tonte des pelouses : il est utile de rappeler les limitations liées à la réglementation sur les bruits de voisinage. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'engins à moteur thermique ou électrique ne peuvent être réalisés que les jours ouvrables :
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30.
Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires.

Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année qu'ils soient produits par les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts et de paysagistes.



En raison du contexte sanitaire dû à l'épidémie de Coronavirus - COVID-19 :

Le SMITRED OUEST D'ARMOR rappelle aux habitants que les masques, gants et mouchoirs en papier ne doivent pas être déposés dans la poubelle jaune. Les gestes de tri à adopter consistent à déposer :

Les mouchoirs à usage unique usagés, les masques et gants usagés dans la poubelle noire des ordures ménagères (déchets non recyclables)

Afin de réduire au maximum les risques de contamination avec ces déchets souillés, **il est indispensable de les mettre au préalable dans des sacs fermés.**

A vos boîtes aux lettres ...



Pour des boîtes aux lettres opérationnelles, pensez à ajouter vos noms et prénoms ainsi que le numéro de votre habitation. La poste vous en sera reconnaissante et en cas d'urgence les services de secours ne perdront pas de temps à vous chercher.



juin 2020

BREVE COMMUNALE

Réouverture de la bibliothèque

Pendant la crise sanitaire et à compter du mercredi 1er juillet 2020



L'accès se fera par le côté habituel et la sortie par la porte d'en face.
Le port du masque est obligatoire (masque non fourni), la désinfection des mains se fera à l'entrée, du gel sera mis à disposition et la règle de distanciation devra être observée.

Les adhérents sont invités à ne pas trop manipuler les livres.

Les livres rendus seront désinfectés sur la surface avant de les mettre dans une boîte prévue pour la décontamination.

Malheureusement, les enfants ne seront pas encore admis à l'intérieur de la bibliothèque.

Pas d'utilisation des toilettes.

OUVERTURE

le mercredi de 17h00 à 19h00
et le samedi de 10h00 à 12h00

En raison de la pandémie et suivant les consignes gouvernementales, les manifestations du 13 et 14 Juillet n'auront pas lieu.

Horaires de la Mairie

A compter du 30 juin 2020



Le Centre Communal d'Action Sociale est à votre disposition. Vous pouvez contacter la mairie, au 02.96.70.02.98. ou par mail mairie-treguidel@wanadoo.fr, qui vous communiquera la liste des membres (4 conseillers, 4 habitants de Tréguidel) afin de convenir d'un rendez-vous avec 2 membres du CCAS soit à la mairie soit à votre domicile.

Distribution des masques

Pour les enfants de plus de 12 ans et les adultes qui n'ont pas encore reçu de masque, merci de contacter la mairie aux heures d'ouverture.

FERMETURE :

Lundi et Jeudi toute la journée

OUVERTURE :

De l'agence postale et du secrétariat

Mardi, Mercredi, Vendredi
et Samedi de 9h30 à 12h00.

PERMANENCE DES ELUS

Pour rappel :

Le mercredi : M. le Maire,
de 14h à 16h, de préférence sur rendez-vous.

1er samedi du mois : M. Le Maire

2ème samedi : 1er adjoint :
affaires générales, finances, état civil, écoles

3ème samedi : 2ème adjoint :
travaux, voirie, bâtiments communaux

4ème samedi : 3ème adjoint :
affaires sociales, communication

Pour les samedis, permanence de
10h00 à 11h30 (rendez-vous possible)